



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 31 mai 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2006-776

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 MAI 2006 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 MAI 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 16 mai 2006 et de la séance ordinaire tenue le 17 mai 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-777

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - 112 808,31 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 20 - 318 214,88 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 - 14 217,53 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 17 - 378 566,24 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 17 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	112 808,31 \$	15 au 19 mai 2006
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	318 214,88 \$	15 au 19 mai 2006
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	14 217,53 \$	15 au 19 mai 2006
Liste des embauches numéro 17	Embauche de personnel temporaire	378 566,24 \$	8 au 12 mai 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-778**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-19 - 335 675,44 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 MAI 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-19 d'un montant total de 335 675,44 \$ pour la période du 11 au 17 mai 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-779\***      **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - ANNÉE 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a reçu de l'Office municipal d'habitation de Gatineau les états financiers vérifiés au 31 décembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** ces états financiers ont été déposés au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau :

**PROPOSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de prendre acte du dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2005 de l'Office municipal d'habitation de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à verser une somme de 91 188 \$ correspondant au solde du montant à payer à l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'année 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
05-13930	91 188 \$	Corporation municipale

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-780\***      **AJUSTEMENT DU SURPLUS NON-AFFECTÉ DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM SUITE AUX TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION EFFECTUÉS AUX 385 ET 389 RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des résolutions numéros CE-2002-104, CM-2002-832 et CM-2004-871 la Ville de Gatineau a donné suite aux travaux de décontamination entrepris par l'ex-Ville de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux octroyés représentent une dépense de 279 281 \$ qui fut financée à partir du surplus non-affecté de l'ex-Ville de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur des résolutions octroyant les travaux, il était prévu que toute subvention reçue dans le cadre du programme REVI-SOL viendra réduire d'autant les appropriations du surplus non-affecté de l'ex-Ville de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la subvention relié au programme REVI-SOL représente une somme de 245 380 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une décision du conseil municipal, il fut convenu que l'excédent entre les coûts des travaux effectués par la nouvelle Ville et le montant de la subvention, soit financé par la nouvelle Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de transférer une somme de 279 281 \$ du surplus non-affecté de la nouvelle Ville de Gatineau au surplus non-affecté de l'ex-Ville de Buckingham.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-781

**AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2006 DE LA VILLE DE GATINEAU À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 4 497,52 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque au montant de 4 497,52 \$ à l'ordre de la Chambre de Commerce de Gatineau pour la cotisation annuelle 2006 de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494	4 223,82 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	273,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11100-611	3 400 \$		Conseil municipal // Aliments et boissons
11100-494		3 400 \$	Conseil municipal // Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-782

**EXEMPTION DES COÛTS DE LOCATION DU PALAIS DES CONGRÈS ET DE LA MAISON DU CITOYEN À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES SECTION OUTAOUAIS, POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE VÉLOTOUR SP 2007 - 25 ET 26 AOÛT 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne de la sclérose en plaques section Outaouais organise des activités de levée de fonds dans le cadre du Vélotour SP 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités se déroulent dans les locaux de la Maison du Citoyen et du Palais des congrès;

**CONSIDÉRANT** l'orientation du comité exécutif face aux organismes à caractère médical :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde une exemption des coûts de location pour la Maison du Citoyen et le Palais des congrès, à la Société canadienne de la sclérose en plaques section Outaouais pour leurs activités qui auront lieu les 25 et 26 août 2007. Cette exemption représente un montant de 5 240 \$.

Adoptée

CE-2006-783

**SOUSSION 2006 SI 085 - GENIVAR GROUPE CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROJET DE SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION - BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, CHEMIN D'AYLMER, RUE PRINCIPALE ET BOULEVARD SAINT-RAYMOND - SERVICE D'INGÉNIERIE - 77 009,24 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme GENIVAR Groupe Conseil inc., 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de « synchronisation des feux de circulation – Boulevard Alexandre-Taché, chemin d'Aylmer, rue Principale et boulevard Saint-Raymond » au montant total de 77 009,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-002-51608	72 322,74 \$	Réseau routier 2005 synchronisation
04-13493	4 686,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-784

**SOUSSION 2005 SP 196 - POSI-PLUS TECHNOLOGIES INC. - ACHAT D'UNE NACELLE À BRAS ARTICULÉ MONTÉE SUR CAMION À DIX ROUES AVEC BOÎTE DE SERVICE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 324 670,71 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Posi-Plus Technologies inc., 10, boulevard de l'Artisan, Victoriaville, Québec, G6P 7E4, un contrat pour la fourniture d'une nacelle à bras articulé montée sur un camion à dix roues avec boîte de service incluant l'option de la cabine à suspension à air, au montant total de 324 670,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 novembre 2005, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30265-007-51609	304 912,44 \$	Achat de véhicules - Travaux publics - 1 camion nacelle
04-13493	19 758,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-785\*  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-1483\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE LORRAIN, PHASES 3B ET 3C - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie numéro 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant les numéros de lots 3 649 584 et 3 649 590 étant les phases 3B et 3C du projet Domaine Lorrain;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie numéro 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine Lorrain, phases 3B et 3C :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie numéro 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine Lorrain, phases 3B et 3C, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 27 octobre 2005, portant les numéros de dossier 76465, minute 37703-S et 76466, minute 37704-S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie numéro 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et ses héritiers légaux, cèdent à la Ville, à titre gratuit, la rue ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 324-2006 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 90 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 90 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 324-2006	90 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Domaine Lorrain, phase 3B et 3C

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 324-2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-786\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 330 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLATEAU DU PARC, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 326-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 330 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Plateau du Parc, phase 2.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-787\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 270 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLATEAU DU PARC, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 327-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 270 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Plateau du Parc, phase 3.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-788

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DECHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de lotissement ont été approuvés récemment dans le secteur d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

**Désignation de nouvelles rues :**

Numéro de lot	Cadastre	Nouveau nom de rue
2811	Village d'Aylmer	rue de l'Orignal
2918	Village d'Aylmer	rue du Loup-Gris
2917	Village d'Aylmer	rue du Raton-Laveur
3 532 834	du Québec	Place de la Proue
3 184 298	du Québec	rue Louis-Roy

**Prolongement de rues existantes :**

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
3 532 833	du Québec	rue du Grand-Hunier
2823	Village d'Aylmer	rue du Renard
2916	Village d'Aylmer	rue Front
12-696	Village d'Aylmer	rue Pierre-Debain

Adoptée

CE-2006-789\*

**ACCORDER UNE SUBVENTION ET AUTORISER UNE CAMPAGNE DE FINANCEMENT AUPRÈS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE GATINEAU AU BÉNÉFICE DE LA CROIX-ROUGE - 23 900 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau signait, le 6 août 2002, une première entente avec la Croix-Rouge, visant un partenariat pour la fourniture de services aux sinistrés lors de feux et de sinistres. L'entente a été reconduite en 2004 et le sera vraisemblablement en 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente a été bénéfique pour les citoyens et les citoyennes de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge est venue en aide à :

- 308 personnes, en 2002, lors de 27 sinistres et a dépensé 48 346 \$ sous forme de logement temporaire, de nourriture, de vêtements et autres biens de première nécessité;
- 69 personnes, en 2003, lors de 12 sinistres et 12 141 \$ en aide;
- 246 personnes, en 2004, lors de 34 sinistres et 42 802 \$ en aide;
- 176 personnes, en 2005, lors de 21 sinistres et 36 060 \$ en aide;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge offre également les programmes : Secouristes avertis, Gardiens avertis, Prévoir l'imprévisible, Êtes-vous prêts ?, Sécurité sur glace, Sécurité nautique et Sécurité aquatique. Ces programmes s'adressent à une clientèle diversifiée mais vise essentiellement la prévention et la préparation à l'intervention en cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge dispose d'un réseau de 10 000 bénévoles prêts à soutenir ses interventions sur tout le territoire québécois et constitue une force auxiliaire des pouvoirs publics sur le plan de la sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge est un partenaire essentiel au plan de sécurité civile de la Ville au niveau de la mise sur pied de centres d'hébergement d'urgence en cas de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge ne reçoit aucune aide ou financement gouvernemental et doit compter sur la générosité de corporations privées ou de la population pour réussir sa mission;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge organise une campagne de financement annuelle pour recueillir les fonds nécessaires à ses activités de recrutement et de formation de bénévoles et d'aide aux sinistrés;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 8.1 du protocole d'entente, la Ville accepte de participer, à chaque année, à la collecte de fonds de la Croix-Rouge selon les termes identifiés par les parties;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, les termes n'ont pas été définis par les parties et que la contribution municipale s'est limitée à un montant de 2 252 \$ en 2003, 2 402 \$ en 2004 et 3 900 \$ en 2005, dont 1 500 \$ provenait des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a communiqué avec plusieurs municipalités du Québec afin de connaître leurs contributions annuelles à la Croix-Rouge;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat met en lumière trois principales façons utilisées par les Villes sondées pour supporter financièrement la Croix-Rouge, soit :

- autoriser une campagne de levée de fonds interne (déduction à la source);
- tenir un barrage routier au bénéfice de la Croix-Rouge;
- verser un montant équivalent à 0,10 \$ per capita;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville devrait emboîter le pas, au même titre que plusieurs autres Villes du Québec, et contribuer une aide financière plus représentative des services reçus et du partenariat établi avec la Croix-Rouge en cas de sinistre :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser une campagne de financement interne, auprès des employés, au bénéfice de la Croix-Rouge.

Sur présentation des pièces justificatives préparées par le responsable municipal de la campagne de financement, le trésorier est autorisé à verser à la Croix-Rouge un montant équivalent à 0,10 \$ per capita, ce qui représente un montant de 23 900 \$, à titre de contribution municipale pour l'année 2006. Ce versement est composé du montant recueilli suite à la campagne de financement interne auprès des employés auquel s'ajoutera la contribution de la Ville, afin de totaliser le montant de 23 900 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11600-972	23 900 \$	Subventions - Diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-790\*

#### **ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 3 700 134 - 0, AVENUE DU CHEVAL-BLANC - 125 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville de Gatineau fasse l'acquisition du lot numéro 3 700 134 d'une superficie approximative de 3 713,5 m<sup>2</sup> pour entre autres, protéger les pins matures qui s'y trouvent et procéder à l'amélioration des aménagements du parc St-Gérard;

**CONSIDÉRANT QUE** ce terrain est zoné public (P-03-128) en vertu du règlement de zonage numéro 502-2005;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme et le Services des loisirs, des sports et de la vie communautaire sont favorables à cette acquisition;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot numéro 3 700 134 a consenti une promesse de vente à la Ville au montant de 125 000 \$ plus TPS et TVQ si applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur marchande de l'immeuble a été établie à 123 343 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai pour l'acceptation par la Ville de la promesse de vente est fixé au 14 août 2006 :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser l'acquisition du terrain connu comme étant le lot numéro 3 700 134 situé au 0, avenue du Cheval-Blanc au prix de 125 000 \$ plus TPS et TVQ si applicables, y incluant entre autres les conditions suivantes :

- acquérir sans les garanties légales à l'exception de la garantie que l'immeuble est franc et quitte de toute priorité, hypothèques et autres charges quelconques;
- accepter qu'il n'y ait aucune confirmation de la part de la venderesse quant à la présence ou non de contaminant dans le sol de l'immeuble acquis;
- procéder à l'achat de la propriété rétroactivement au 14 février 2006;
- détenir le droit d'annuler la transaction en cas de rapport de condition de sol défavorable préalable à la signature.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Futur FDI	135 031,25 \$	Terrain adjacent au parc St-Gérard
Futur FDI	1 600,00 \$	Honoraires professionnels
04-13493	8 750,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
<b>TOTAL</b>	<b>145 381,25 \$</b>	

Le trésorier est autorisé à puiser à même le produit de disposition de propriétés la somme de 136 632 \$ afin de donner suite à l'acquisition de la propriété ainsi qu'aux frais inhérents.

M<sup>e</sup> Marie Courtemanche, notaire est mandatée pour préparer les actes aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Une attention particulière devra être accordée lors de la préparation du concept d'aménagement de ce terrain en raison de la présence d'un boisé de grande valeur et que toute utilisation intensive de ce terrain n'est pas souhaitable.

Tout concept d'utilisation du terrain devra être autorisé au préalable par le conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-791\*

**VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - LOT NUMÉRO 14B-12, RANG V, CANTON DE HULL- PARC INDUSTRIEL PINK - PLACEMENTS MECYVA INC. – 141 981,23 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau mandate Développement économique – CLD Gatineau de faire la promotion et la mise en vente des terrains situés dans les parcs industriels sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** Développement économique – CLD Gatineau, par sa résolution numéro DE-CE-06-30, recommande d'accepter l'offre d'achat pour le terrain de 24 395,4 m<sup>2</sup> portant le numéro de cadastre 14B-12, rang V, Canton de Hull, afin de favoriser la réalisation d'un projet nécessitant un investissement de 1,6 M \$ comprenant la construction de bâtiments industriels;

**CONSIDÉRANT QUE** cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation de biens immobiliers;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de donner suite à cette recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la vente du lot 14 B-12, rang V, Canton de Hull au prix de 141 981,23 \$, plus TPS et TVQ si applicables, à Placements Mecyva inc. aux conditions de l'acte de vente type de la Ville. L'acheteur doit, entre autres, débiter un projet de construction de 1 860 m<sup>2</sup> dans un délai de 12 mois de la signature de l'acte de vente et la Ville conserve un droit de rachat en cas de défaut de l'acheteur ou de revente du terrain excédant cinq fois la superficie des bâtiments construits ou en voie de construction.

La clause 8 de l'acte de vente type est exclue.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-792\*

**SUBVENTION DE 5 946,54 \$ - AMICALE PIERRE-LAFONTAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-Ville de Gatineau a octroyé de 1994 à 2001 une subvention annuelle à l' Amicale Pierre-Lafontaine pour le terrain occupé au parc Gilbert-Garneau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Amicale Pierre-Lafontaine n'a jamais été avisé que cette pratique cesserait;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a fait une demande d'aide financière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'allouer une subvention de 5 946,54 \$ à l'organisme Amicale Pierre-Lafontaine pour la période de 2002 à 2005 et autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	5 946,54 \$	Subventions - Diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-793**

**SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau à l'attention de madame Hélène Desgranges, directrice générale, 313, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour l'animation prévue lors de l'ouverture du Marché Notre-Dame le 3 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	250 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-794**

**SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École du Parc-de-la-Montagne à l'attention de madame Nadine Peterson, directrice, 15, rue Doucet, Gatineau, Québec, J8Y 5N4, à titre de subvention pour une activité de fin d'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Patrice Martin – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-795

**SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE L'OISEAU-BLEU DE GATINEAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association communautaire l'Oiseau-Bleu Gatineau inc. à l'attention de monsieur Mario Hébert, président, 6, rue Louis-Hémon, Gatineau, Québec, J8T 7E9, à titre de subvention pour l'organisation d'une fête foraine qui aura lieu le 19 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11412-972	300 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-796

**SUBVENTION DE 350 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec à l'attention de madame Christiane Matte, 109, rue Wright, bureau 007, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation du « Grand vélo pour l'AVC » qui aura lieu le 12 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	50 \$	Marc Bureau - maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-797

**SUBVENTION DE 250 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE TOURAINE, CONSEIL 6006 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Touraine, conseil 6006, à l'attention de monsieur Claude Proulx, 1, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C1, à titre de subvention pour leurs obligations communautaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	250 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-798**

**SUBVENTION DE 300 \$ - LES HABITATIONS PARTAGÉES DE L'OUTAOUAIS URBAIN - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Les Habitations partagées de l'Outaouais urbain à l'attention de madame Christine Charlebois, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention dans le cadre de la campagne de financement annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - maire subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-799**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DANIEL BRIÈRE - 16 JUIN 2006 - 125 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à une activité organisée par la Fondation Daniel Brière qui aura lieu le 16 juin 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de la Fondation Daniel Brière, à l'attention de monsieur Robert Brière, 112, rue Clermont, Gatineau, Québec, J8T 5H8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	125 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-800**      **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE - FORUM «VERS UNE RETRAITE ACTIVE ET EN SANTÉ» - 2 JUIN 2006 - 20 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer au Forum « Vers une retraite active et en santé » qui se tiendra à Gatineau le 2 juin 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, 104, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30017	20 \$	Conseil municipal – Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-801**      **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 6 JUIN 2006 - 170 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise et Luc Montreuil à participer à une activité organisée au profit de La maison Mathieu-Froment-Savoie qui aura lieu le 6 juin 2006.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Pilon à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 170 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11416-972	40 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétréau subventions
11402-972	40 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	40 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-802

**PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS FRANK THÉRIEN, ANDRÉ LAFRAMBOISE ET ALAIN RIEL À UNE ACTIVITÉ DU CLUB RICHELIEU AYLMEYER - 3 JUIN 2006 - 165 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise et Alain Riel à participer à une activité du Club Richelieu Aylmer qui aura lieu le 3 juin 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 165 \$ à l'ordre du Club Richelieu Aylmer à l'attention de monsieur Roland Vincent, C. P. 385, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	55 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11402-972	55 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	55 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-803

**SOUMISSION 2006 SP 091 - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE LÉPINE - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 241 552,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux de réaménagement de l'avenue Lépine, selon le prix forfaitaire apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total de 241 552,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 avril 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

De plus, ce comité autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-012-51610	226 852,50 \$	Travaux municipaux avenue Lépine - Honoraires professionnels
04-13493	14 700,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-804

**SOUSSION 2006 SP 053 - 9102-1964 QUÉBEC INC. - CARRIÈRE DES RUISSEAUX - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE LÉPINE ENTRE L'AVENUE DE BUCKINGHAM ET LE CHEMIN FINDLAY - SERVICE D'INGÉNIERIE - 6 604 308,21 \$ - DISCTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme 9102-1964 Québec inc. – Carrière des Ruisseaux, 1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B4, pour les travaux de réaménagement de l'avenue Lépine entre l'avenue de Buckingham et le chemin Findlay, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 6 604 308,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30274-007-51611	110 000,00 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Égout rue Dollard
06-30346-010-51612	199 950,60 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Terre-plein
06-30346-009-51613	46 229,30 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Piste cyclable
06-30346-008-51614	340 910,71 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Feux de circulation
06-30346-007-51615	1 181 459,76 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Station de pompage
06-30346-006-51616	37 919,62 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Bassin de rétention
06-30346-005-51617	303 913,19 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Éclairage
06-30346-004-51618	2 007 859,05 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Pavage autres
06-30346-003-51619	247 493,38 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Pavage couche usure
06-30346-002-51620	492 245,39 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Aqueduc
06-30346-001-51621	1 234 413,23 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Égout pluvial et sanitaire
04-13493	401 913,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30346-009	9 684,93 \$		Travaux municipaux - Avenue Lépine // Piste cyclable
06-30346-005	63 286,81 \$		Travaux municipaux - Avenue Lépine // Éclairage
06-30346-010	194 049,40 \$		Travaux municipaux - Avenue Lépine // Terre-plein
06-30346-011	60 400,00 \$		Travaux municipaux - Avenue Lépine // Enfouissement des fils
06-30346-015	610 080,00 \$		Travaux municipaux - Avenue Lépine // Contingences
06-30346-003		47 493,38 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine // Pavage couche usure
06-30346-002		38 345,39 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine // Aqueduc
06-30346-001		261 413,23 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine // Égout pluvial et sanitaire

06-30346-008	24 510,71 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine // Feux de circulation
06-30346-006	3 319,62 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine // Bassin de rétention
06-30346-004	339 959,05 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine // Pavage autres
06-30346-007	222 459,76 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine // Station de pompage

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-805**

**SOUSSION 2006 SP 097 - LVM-FONDATEC INC. - SERVICES PROFESSIONELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE LÉPINE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 57 368,72 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme LVM-Fondatec inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la prestation de services professionnels de laboratoire – Contrôle des matériaux – Réaménagement de l'avenue Lépine, aux prix unitaires et forfaitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 57 368,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 avril 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30346-012-51622	53 877,47 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Honoraires professionnels
04-13493	3 491,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2006.

Adoptée

**CE-2006-806**

**SOUSSION 2006 SP 115 - ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ UNIVERSELLE INC. - VÊTEMENTS POUR EMPLOYÉS COLS BLEUS ET CONTREMAÎTRES - DIVERS SERVICES MUNICIPAUX - 87 178,66 \$ POUR LA PREMIÈRE ANNÉE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Équipement de sécurité Universel inc., 6855, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3, pour la fourniture des vêtements mentionnés aux sections 1 et 2, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif pour la première année de 87 178,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 avril 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et prendra fin le 31 décembre 2008.

Pour les années 2007 et 2008, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2007 et 2008 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41110-651	12 029,62 \$	Administration - Environnement - Vêtements et access.
31120-651	18 493,31 \$	Administration - Édifices - Vêtements et access.
31110-651	40 038,91 \$	Admin. - Voirie, aqueduc-égouts et parcs - Vêtements et access.
30810-651	9 336,43 \$	Général - Atelier mécanique - Vêtements et access.
21600-651	897,74 \$	Soutien - Vêtements et access.
13310-651	1 077,28 \$	Finances - Vêtements et access.
04-13493	5 305,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-807\*

**SIGNATURE DE PROTOCOLES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LE RELAIS DES JEUNES GATINOIS, LE CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS INC. ET LE COMITÉ SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST POUR LE PROGRAMME CAMPS DE JOUR DE QUARTIER DU SECTEUR DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par l'entremise du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, a mandaté le Centre d'animation familiale de l'Outaouais inc., le comité Solidarité Gatineau-Ouest ainsi que le Relais des jeunes Gatinois pour offrir un programme de camps de jour au sein de leur secteur d'intervention respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes mentionnés précédemment sont mandatés par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire depuis 2001 pour offrir ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de l'assemblée du 7 février 2006, recommandait de verser à chacun de ces organismes un montant de 22 000 \$ afin de remplir le mandat pour l'année 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-189 adoptée le 14 mars 2006, entérinait cette recommandation et qu'il est nécessaire de préciser les responsabilités de chacune des parties par le biais d'un protocole d'entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente à intervenir entre la Ville et les organismes suivants afin d'offrir un programme de camps de jour dans certains quartiers sensibles du secteur de Gatineau :

- Relais des jeunes Gatinois
- Le Centre d'animation familiale de l'Outaouais inc.
- Comité Solidarité Gatineau-Ouest

L'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue des camps de jour et s'engager à détenir une police d'assurance pour les biens ainsi qu'une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle, et à fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, avant la tenue des camps de jour, un certificat d'assurance confirmant la souscription des assurances exigées dans le protocole d'entente, le cas échéant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	66 000 \$	Soutien aux organismes communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-808

**CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC HYDRO-QUÉBEC SUR DEUX PARTIES DU LOT NUMÉRO 2 310 400 - RUE DU MONT-LUC DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de consentir une servitude à Hydro-Québec pour le réaménagement de lignes aériennes d'alimentation électrique sur deux parties du lot numéro 2 310 400 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de consentir une servitude à Hydro-Québec sur deux parties du lot numéro 2 310 400 tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, sous le numéro 38122 S de ses minutes, daté du 17 mars 2006 pour le réaménagement de lignes aériennes d'alimentation électrique, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur deux parties du lot numéro 2 310 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau soumis par M<sup>e</sup> Michel Blais, notaire et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2006-809

**MIGRATION DU LOGICIEL D'ÉVALUATION SUR SQL, LOGICIEL CYCLOPE - PLAN D'HARMONISATION INFORMATIQUE - 162 708,61 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise un logiciel pour la confection de son rôle d'évaluation depuis 1989;

**CONSIDÉRANT QUE** ce logiciel a été confectionné par la firme Consortech selon les besoins précis du Service d'évaluation et des transactions immobilières sur une plate-forme Ingres;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consortech a toujours été retenue pour actualiser et tenir à jour le logiciel Cyclope;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'harmonisation proposé en 2003 suite à la fusion prévoit de migrer le logiciel Cyclope sur une plate-forme SQL;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consortech est la seule entreprise capable de convertir le logiciel puisqu'elle détient les droits d'auteur sur ce logiciel et que cette dernière évalue le travail à 1 489 heures à raison de 95 \$ / heure;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 6<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise :

- à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants;
- la protection de droits exclusifs, tels que les droits d'auteurs, les brevets ou les licences exclusives.

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Consortech pour la somme de 162 708,61 \$ incluant les taxes pour procéder à la migration telle que proposée dans son plan de conversion.

De plus, ce comité accepte le plan de paiements qui s'établit comme suit :

- 30 % en août 2006;
- 30 % en novembre 2006;
- 30 % en décembre 2006;
- retenue de 10 % payable après le dernier livrable et mise en production prévue en février 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de dépense en immobilisations et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	152 806,76 \$	Migration - Logiciel Cyclope
04-13493	9 901,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
13470-999	2 806,76 \$		Harmonisation des technologies d'information // Autres
13470-435	75 000,00 \$		Harmonisation des technologies d'information // Formation
13470-419	75 000,00 \$		Harmonisation des technologies d'information // Autres prof. / Adm.
03-10110		152 806,76 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-810\*

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU SYSTÈME DE RAPPORTS SUR LA QUALITÉ DE VIE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - AUTORISATION - PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE - 5 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités exploite depuis 1996 un Système de rapports sur la qualité de vie auquel participent 19 villes canadiennes, qui permet de produire un ensemble d'indicateurs reliés à la qualité de vie pour chaque ville participante;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités mène actuellement un projet d'élargissement du Système de rapports sur la qualité de vie et a invité la Ville de Gatineau à y participer;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'indicateurs sur la qualité de vie s'inscrit dans les objectifs visés par la Ville à travers son Plan stratégique ainsi que dans les meilleures pratiques de gestion et les approches orientées vers le développement durable des communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, en adhérant à ce projet, pourra avoir accès à de nombreuses informations sur la qualité de vie sur son territoire, mettre ces indicateurs en lien avec les stratégies du Plan stratégique municipal et tirer profit de l'expertise acquise par les autres participants au projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation à ce projet requiert essentiellement que la Ville verse une cotisation annuelle :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la participation de la Ville au Système de rapports sur la qualité de vie de la Fédération canadienne des municipalités et le versement de la cotisation annuelle afférente à la Fédération canadienne des municipalités.

De plus, ce comité recommande au conseil de mandater la section de la planification stratégique pour agir à titre de représentant de la Ville au sein du comité de direction du Système de rapports sur la qualité de vie et assurer la liaison avec les services municipaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
13110-419	5 000 \$	Planification stratégique, performance // Autres prof. / adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-811

**SOUSSION 2006 SP 031 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION – 692 458,27 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de micro-ordinateurs et micro-ordinateurs portables, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 9 mars 2006, à savoir :

**SECTION I**

Informatique D.L., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour la fourniture de 180 micro-ordinateurs de marque IBM et 180 moniteurs de 17 pouces de marque Viewsonic et l'achat de 30 micro-ordinateurs de marque IBM et 30 moniteurs de 17 pouces de marque Viewsonic pour un montant total de 277 302,27 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

**SECTION II**

Microrama Informatique, 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour la fourniture de 180 micro-ordinateurs de marque HP et 180 moniteurs de 17 pouces de marque Viewsonic et l'achat de 30 micro-ordinateurs de marque HP et 30 moniteurs de 17 pouces de marque Viewsonic pour un montant total de 298 317,34 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

**SECTION III**

Microrama Informatique, 99, rue Edouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour la fourniture de 30 micro-ordinateurs portables de marque HP pour un montant total de 49 518,26 \$ incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

De plus, ce comité accepte le financement de la location de micro-ordinateurs cités ci-haut par la firme HP Financial Services, 5150, Spectrum Way, Mississauga, Ontario, L4W 5G1, et ce, au taux annuel de 281 \$ par tranche de 1 000 \$ excluant les taxes, pour un terme de quatre ans à compter de la date d'acceptation. Le loyer annuel est fixé à 152 556,73 \$ incluant les taxes. Le taux cité ci-haut est pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juin 2006 et est variable en fonction des dates de livraison de la marchandise.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2007, 2008, 2009 et 2010 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50005-001-51623	77 227,07 \$	Progiciel de bibliothèques - SI 04 05 - Progiciel
13430-514-51624	143 272,69 \$	Infocentre loc. / Équip. informatiques
04-13493	14 288,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2006.

Adoptée

#### CE-2006-812

#### PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Christine Jacques, commis administratif / rémunération	13 mars 2006	13 juin 2006	CE-2006-193 8 février 2006	3 mois
Isabelle Desjardins, commis spécialisé / permis	13 mars 2006	13 juin 2006	CE-2006-329 8 mars 2006	3 mois
Daniel St-Onge, téléphoniste-réceptionniste	27 février 2006	27 mai 2006	CE-2006-193 15 mars 2006	3 mois

Adoptée

#### CE-2006-813

#### PERMANENCE DE HUIT EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci- après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
André Pellerin, sergent	9 janvier 2005	9 janvier 2006	CE-2005-351 9 mars 2005	12 mois
Yvan Vaillancourt, sergent	9 janvier 2005	9 janvier 2006	CE-2005-1648 9 mars 2005	12 mois
Paulin Simard, opérateur III – eau potable	11 octobre 2005	11 avril 2006	CE-2005-884 1 <sup>er</sup> juin 2005	6 mois
Jean-Pierre Buissière, sergent-détective	1 <sup>er</sup> octobre 2005	30 mars 2006	CE-2005-1635 23 novembre 2005	12 mois *
Dominique East, technicien aux permis d'affaires	24 novembre 2005	24 mai 2006	CE-2005-1636 9 mars 2005	6 mois
Philip Ericksen, préposé aux équipements	12 janvier 2006	26 avril 2006	CE-2006-43 11 janvier 2006	60 jours travaillés
Pierre Pépin, opérateur III.5 - console	9 février 2006	17 mai 2006	CE-2006-192 8 février 2006	6 mois **
Conrad Mercier, préposé au quartier-maître	16 février 2006	16 mai 2006	CE-2006-236 15 février 2006	3 mois

\* Une période de 6 mois de services continus a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois.

\*\* Monsieur Pierre Pépin occupe ce poste depuis le 9 octobre 2005.

Adoptée

**CE-2006-814**

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE MICHAUD AU POSTE DE SECRÉTAIRE / AMÉNAGEMENT AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire / aménagement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, (poste numéro 110 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Josée Michaud au poste de secrétaire / aménagement au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme.

Madame Josée Michaud est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Josée Michaud sera celui de la classe 06, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Gatineau permis et gestion du développement - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-815

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JULIE CHÉNARD AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE / SOUTIEN RÉCEPTION AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de téléphoniste-réceptionniste / soutien réception au Centre de services de Buckingham, (poste numéro 091 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Julie Chénard au poste de téléphoniste-réceptionniste / soutien réception au Centre de services de Buckingham.

Madame Julie Chénard est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Julie Chénard sera celui de la classe V, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13250-112 - Centre de services de Buckingham - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-816

**RETRAITE DE MONSIEUR CLAUDE LAVOIE, CHEF DE DIVISION, DIVISION DU SUPPORT, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Lavoie, chef de division, division support au Service d'évaluation et des transactions immobilières, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> août 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 33 ans et 2 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Claude Lavoie les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> août 2006, et ce, conformément à la politique en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Lavoie à utiliser les journées de vacances, maladies et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Lavoie leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-817

**RETRAITE DE MONSIEUR MAURICE ST-JEAN, SERGENT AU SERVICE DE POLICE - 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Maurice St-Jean, sergent au Service de police, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> octobre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 28 ans et 4 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Maurice St-Jean les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. St-Jean à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. St-Jean leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

CE-2006-818\*

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la création d'un poste syndiqué de commis administratif au Module de la culture et des loisirs a été retenue;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2005 de la Ville de Gatineau prévoyait la création du poste de commis administratif;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Module de la culture et des loisirs souhaite modifier sa structure organisationnelle en créant un poste de secrétaire - division qualité de vie et développement communautaire afin de mieux refléter la réalité et permettre une meilleure efficacité organisationnelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter la modification suivante à la structure organisationnelle du Module de la culture et des loisirs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil la modification suivante :

**Création d'un poste syndiqué :**

Secrétaire - division qualité de vie et développement communautaire

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-112 – Module de la culture et des loisirs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Module de la culture et des loisirs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-819

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL FORTIN AU POSTE DE CHEF DE SECTION - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de section – rémunération et avantages sociaux au Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Michel Fortin au poste de chef de section – rémunération et avantages sociaux au Service des ressources humaines.

Monsieur Michel Fortin est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Michel Fortin sera celui de la classe 5, échelon 5 selon la politique salariale et les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2006.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif